

## Attestation de déplacement dérogatoire

En application du **décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020** prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence Sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, **autorisé par l'article 3 II du décret n°2020-1310** du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « *manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure* » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente « *une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L. 211-2 du même code, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en oeuvre afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du présent décret* » :  
**Déplacement dérogatoire afin de participer dans le respect des gestes barrières à la manifestation puis revenir à mon domicile**, manifestation qui a été déclarée au préfet du Jura comme devant se dérouler ce jour, de **Lons-le-Saunier à Lyon et retour**. De 10h30 à 19h30.

**Le préfet du Jura** a autorisé le 19 février 2021 cette manifestation dont l'heure de fin déclarée est 19h30, de sorte que le retour au domicile ne peut s'effectuer qu'au-delà des horaires prévus par l'article 4 du décret susvisé (entre 18h et 6h du matin), **il a implicitement mais nécessairement autorisé une dérogation à l'interdiction de se déplacer au-delà de 18h.**

Fait à : Lons-le-Saunier  
Le 20 février 2021 à 9h30.

Signature (dans le cas des versions papier) :